

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni en session extraordinaire le 20 juillet 2022 à Douala, sous la présidence de Monsieur **Hervé NDOBA**, Ministre des Finances et du Budget de la République Centrafricaine.

Après avoir examiné les implications de la loi régissant la cryptomonnaie en République Centrafricaine sur l'architecture réglementaire de la Communauté en matière monétaire et financière, le Conseil d'Administration a accueilli favorablement l'expression par la République Centrafricaine de son attachement à la monnaie unique et au respect des Statuts de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, des textes régissant l'Union Monétaire et de ses engagements communautaires.

Le Conseil d'Administration a également pris bonne note de la sollicitation, par la République Centrafricaine, de l'assistance de la BEAC et des instances compétentes de la Communauté pour l'élaboration d'un cadre normatif régissant les cryptoactifs dans la CEMAC.

Enfin, le Conseil d'Administration a encouragé la Banque Centrale à poursuivre les actions en faveur de l'inclusion financière et de la modernisation de ses infrastructures ainsi que la réflexion visant à créer une monnaie numérique de banque centrale.



**Le Président du Conseil
d'Administration,**

Hervé NDOBA